

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2016



*BUDGET PRINCIPAL
BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT*

Direction des Finances
24 mars 2016

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2016 est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 15 février 2016.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 93 670 368,34 euros se décomposant comme suit :

Section de fonctionnement : 72 909 646,07 euros

Section d'investissement : 20 760 722,27 euros

Le budget Primitif reprend l'affectation du résultat du Compte administratif 2015 et les restes à réaliser 2015.

La présentation des décisions budgétaires se fera en deux parties : la première consacrée à la section de fonctionnement, la seconde à la section d'investissement.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle totalise 72 909 646,07 euros en dépenses comme en recettes.

1.1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme pour l'année 2015, il est nécessaire de poursuivre la baisse des dépenses de fonctionnement. Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles :

- **Les dépenses d'ordre** d'un montant de 8 800 368,89 euros sont réparties de la façon suivante :
 - Le virement à la section d'investissement pour 4 865 363,57 euros,
 - Les dotations aux amortissements pour 3 935 005,32 euros

Ces dépenses de fonctionnement sont en recettes d'investissement pour le même montant.

- **Les dépenses réelles** : 64 109 277,18 euros.

Ce nouveau budget a été élaboré avec l'objectif d'une baisse au moins égale à la baisse des dotations par rapport au budget de l'année précédente afin de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en préservant la qualité du service public.

Ces dépenses se ventilent par chapitre de la façon suivante :

Les charges de personnel (chapitre 012) : 37,85 M€

Ces dépenses s'affichent en légère baisse par rapport au budget primitif 2015. (37,95 M€)
Cette diminution s'explique en partie par la politique mise en œuvre et la volonté de diminuer la masse salariale en ne remplaçant pas les départs et en compensant les créations de postes par le redéploiement en interne.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 17,29 M€

Ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (par exemple les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de transports, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, ...).

Elles sont en forte diminution depuis 2014 et la volonté de poursuivre la rationalisation du fonctionnement des services en 2016. Une étude sera menée sur les différents contrats de prestations en respectant la qualité de service.

Le budget primitif 2015 affichait 19,93 M€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 6,57 M€

Ces dépenses regroupent les subventions, les indemnités et les frais de formation des élus, ainsi que d'autres dépenses comme les contributions aux syndicats intercommunaux.

La baisse de ce chapitre (8,31M€ en 2015) est liée d'une part, au transfert du contingent incendie (1,49 M€) à la communauté urbaine (CU) GPSO et d'autre part, à la baisse des subventions aux associations.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2016, les activités de la Caisse des Ecoles sont transférées à la Commune (0,08M€ sur le chapitre 011) alors que le dispositif de Réussite Educative sera pris en charge par le Centre Communal d'Action Social.

De plus, la prévision du versement des subventions d'équilibre pour les différents établissements publics; la Régie du Théâtre, la Régie du Conservatoire de Musique et le CCAS a été revu à la baisse.

Le détail des subventions est indiqué en annexe du BP.

Les charges financières (chapitre 66) : 1,47 M€

En baisse par rapport au budget primitif 2015 (1 796 042 euros) et ce malgré la mobilisation d'une enveloppe d'emprunt de 5 000 000 euros en 2015.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,41 M€

Elles regroupent les bourses et les contrats d'aide aux Pisciacais, les indemnités, les titres annulés sur exercices antérieurs.

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 0,51 M€

On y retrouve le Fonds de Solidarité de Région Ile-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Pour 2016, avec l'effet de la CU GPSO, les contributions diminuent de quasi-moitié (0,96 M€ au CA 2015).

1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme pour les dépenses, les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 72 909 646,07 euros et comprennent :

- Les recettes réelles d'un montant de 72 199 646,07 euros, y compris la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement 2015 pour 5 879 361,60 euros.
Le montant des recettes réelles continue de baisser par rapport au BP 2015 (74 062 670,34 euros)
- Les recettes d'ordre pour 710 000 euros.

Les ressources sont ventilées par chapitre comme décrit ci-après.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 49,35 M€

Ce chapitre représente 68,35 % des recettes réelles. Il regroupe principalement le produit de l'imposition des ménages avec la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière pour 23.90 M€.

Il a été décidé de maintenir les taux pour l'année 2016 cependant la création au 1^{er} Janvier 2016 de la Communauté Urbaine (CU) Grand Paris Seine et Oise (GPSO), impacte le taux de la taxe d'habitation et par conséquent le taux du foncier non bâti. (si la taxe d'habitation baisse, le non bâti doit baisser aussi dans les mêmes proportions).

Le tableau reprend la situation des taux avant la fusion et après la fusion :

	Taux Communaux			Taux Intercommunaux			Taux bloc communal		
	Avant fusion	Après fusion	Evol.	Avant fusion	Après fusion	Evol.	Avant fusion	Après fusion	Evol.
T.H.	24,40%	16,78%	31,23%	0,00%	7,62%	0,00%	24,40%	24,40%	0,00%
T.F.	17,75%	17,75%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	17,75%	17,75%	0,00%
T.F.N.B.	42,68%	39,35%	-7,80%	0,00%	0,00%	0,00%	42,68%	39,35%	-7,80%

Enfin, la Communauté Urbaine GPSO compétente pour la fiscalité entreprise qui reverse déjà à la Ville une attribution de compensation d'environ 14 M€, compensera le manque à gagner pour la Taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie pour environ 4 M€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 1,10 M€ et reste inchangée par rapport à 2015.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 11,71 M€

Ce chapitre représente 16,21% des recettes réelles de fonctionnement et se compose de :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : 3,39 M€ en baisse par rapport à la dotation réelle de 2015 (4,8 M€). Pour rappel, la DGF du bloc communal a fait l'objet d'un premier prélèvement en 2014 au titre de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques (840 millions d'euros), puis d'un second en 2015 (2,07 milliards d'euros). Prélèvement qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017.

- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** : 0,40 M€.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 2,39 M€

Ce chapitre est en forte diminution par rapport au BP 2015 (3,03 M€). Pour 2016, une revalorisation des tarifs est amorcée dans les différents secteurs : sports, funéraires, aînés ... La grille tarifaire est réalisée en prenant en compte le prix de revient du service concerné.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 2,37 M€

Ces recettes sont stationnaires. Elles comprennent les revenus des immeubles, notamment ceux du domaine privé, de la Résidence pour Personnes Agées, des redevances des fermiers et concessionnaires ainsi que les produits divers de gestion courante dont la participation prélevée aux agents pour les tickets restaurants. Aussi, ce chapitre enregistre les excédents du budget des opérations soumises à TVA (restauration scolaire et communication ; journal, guide pratique) qui sont reversés au budget principal.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 0,21 M€

Il s'agit de remboursements de frais de personnels, comme le remboursement des indemnités journalières et des charges des agents détachés dans les collectivités autres que la fonction publique territoriale .Ce montant est en diminution en raison du nombre décroissant des contrats aidés.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 760 722,27 euros.

Ce montant comprend les restes à réaliser 2015 (2 824 517,40 euros en Dépenses et 637 921,68 euros en Recettes) et l'affectation du résultat (5 545 208,94 euros en recettes).

La Section d'investissement comprend les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Ces dernières sont les contreparties de celles présentées dans la section de fonctionnement, elles ne seront donc pas reprises ici.

2.1 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19,26 M€ et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses d'équipement 2016 : 13 111 542,70 euros dont 8 080 610,66 euros de Crédits de Paiements pour les Autorisations de Programme,
- Dépenses d'équipement reportées de 2015 : 2 824 517,40 euros,
- Dépenses financières 2016 : 2 631 034,41 euros,
- Dépenses pour compte de tiers 2016 : 691 000,00 euros,

Les remboursements de capital (chapitre 16) : 2,23 M€

Il s'agit principalement du remboursement du capital de la dette pour 2 221 034,41 euros et une ligne de 10 000,00 euros pour les « dépôts et cautionnements » (même ligne en recettes d'investissement au chapitre 16).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21,23 et 204) : 15,94 M€ (avec les reports et les restes à réaliser de 2015) : 2,82M€

Ce poste comprend toutes les dépenses d'équipement prévues pour l'année 2016 et regroupe les projets présentés selon la technique des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour un montant de 8 080 610,66 euros.

Ces AP/CP sont présentées en annexe du Budget 2016.

Les dépenses « opérations sous mandat » (chapitre 45) : 0,69 M€

Pour 2016, la compétence voirie est transférée à la CU GPSO, cependant dans l'attente de convention, le budget de la Ville inscrit les dépenses à ce chapitre pour 641 000 euros.

Egalement transféré, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) inscrit 50 000 euros.

En parallèle, la même somme est inscrite en recettes au chapitre 45 pour le remboursement par la CU GPSO.

2.2 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2016 s'élèvent à 11 167 725,62 euros y compris la reprise de l'excédent de la section d'investissement 2015 pour 5 545 208,94 euros ainsi que les reports de 2015 pour 637 921.68 euros.

Le budget 2016 prévoit donc les financements suivants :

Les dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2,56 M€

Hors affectation des résultats, ce poste est constitué du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 2,48M€ et de la Taxe d'Aménagement (TA), pour 0,11 M€.

Les subventions reçues (chapitre 13) : 0,96M€

Sont inscrites ici toutes les subventions notifiées auxquelles peut prétendre la Ville au regard des dépenses d'investissement prévues pour 2016 ainsi que les reports de 2015 pour 0,63 M€. Ce chapitre intègre également le produit des amendes de police pour 0,14 M€.

Les produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) : 1 M€

Pour 2016, il est inscrit une ligne de 1 M€ correspondant aux produits de cessions de propriétés de la Ville.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 0 M€

Ce chapitre comptabilise une ligne de 10 000 euros pour les « dépôts et cautionnements ». Pour équilibrer le budget primitif 2016, il n'a pas été nécessaire d'inscrire une ligne d'emprunt.

Les recettes « opérations sous mandat » (chapitre 45) : 0,69 M€

Ce chapitre inscrit 691 000€ des recettes correspondantes au remboursement par la CU GPSO des dépenses Voirie et du PLU .

BUDGET T.V.A.

Le budget primitif 2016 des Opérations soumises à TVA composé uniquement d'une section de Fonctionnement.

Il s'élève en dépenses à 286 878,31 € et en recettes à 687 888,21 € dégageant un excédent affecté au Budget Principal à hauteur de 401 009,90 €.

Ce budget intègre :

- la redevance de la restauration municipale pour mise à disposition de la cuisine centrale,
- la gestion du parking des Lys (INDIGO PARK),
- la gestion des marchés alimentaires de la Ville confiée à la société MANDON,
- la création en 2016 d'un guide pratique de Poissy
- le démarchage publicitaire et la gestion de la régie correspondante pour le journal Le Pisciacais.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement s'élève en mouvements budgétaires à **2 587 226,45 €** dont :

Section d'exploitation	: 1 084 586,23 €
Section d'investissement	: 1 502 640,22 €

La section d'investissement intègre en plus des opérations, les reports de 2015 (Dépenses 42 194,70€ et Recettes 21 225,00€) ainsi que la reprise du résultat du Compte administratif 2015 pour 260 446,88 euros.

Les principaux travaux inscrits pour l'année 2016 sont :

- la poursuite de la mise en séparatif des bassins unitaires « Secteur Migneaux »,
- le raccordement des réseaux d'assainissement de la rue de Villiers vers le déversoir d'orage Castille-Œillets,
- des travaux de voirie et de chemisage.

La section d'exploitation enregistre également des intérêts de la dette, d'entretien et de réparation sur les ouvrages non collectifs ou collectifs.